



Assemblée générale

Distr. générale
21 mars 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007*

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

Chapitre 13

Centre du commerce international CNUCED/OMC

[Programme 10 (Plan-programme biennal et priorités
pour la période 2006-2007)]**

* Un résumé du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément n° 6* aux *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session* (A/60/6/Add.1).

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 6* (A/59/6/Rev.1).



**Estimation préliminaire des ressources à prévoir pour financer
le programme d'activité du Centre du commerce international
au cours de l'exercice biennal 2006 à 2007**

- 13.1 À la première section de sa résolution 59/276 du 23 décembre 2004, l'Assemblée générale a approuvé les dispositions administratives révisées concernant le Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI) qui sont décrites dans le rapport du Secrétaire général (A/59/405)
- 13.2 Conformément à ces dispositions, à l'issue de consultations entre les secrétariats de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et du CCI, une proposition sera présentée au cours du deuxième trimestre de l'année qui précède le prochain exercice financier, pour information, à l'Assemblée générale et au Conseil général de l'OMC, sous forme de fascicule simplifié, selon la présentation de l'ONU, accompagné d'une demande tendant à ce que les deux organes prennent note du montant des ressources qu'il est prévu de demander. Les propositions exposées ci-après sont d'ordre provisoire.
- 13.3 Le CCI est chargé d'exécuter le sous-programme 6 du programme 10 (commerce et développement) des plan-programme biennal et priorités pour la période 2006-2007.
- 13.4 Le seul mandat du Centre concerne l'assistance technique et l'un de ses principaux objectifs est de faciliter l'intégration dans le système commercial multilatéral des petites et moyennes entreprises des pays en développement et des pays en transition, en particulier des pays les moins avancés. Par définition, les clients du CCI sont de petites entités qui ont besoin de projets correspondant à leur capacité d'absorption. Le CCI offre essentiellement des services consultatifs et, contrairement à d'autres programmes d'assistance technique selon lesquels des infrastructures matérielles ou des biens consommables peuvent absorber un volume élevé de ressources nécessitant un nombre limité de procédures, la tâche du CCI consiste en un nombre très élevé d'opérations à coût unitaire faible. Au cours de la période 2000-2004, les ressources au titre du budget ordinaire ont augmenté de 8,5 %, passant de 29,5 à 32 millions de francs suisses. Au cours de la même période, le CCI a augmenté son assistance technique de 82 % en la portant de 11,6 à 21,1 millions de dollars des États-Unis. Ces réalisations remarquables du point de vue financier, jointes à la qualité de l'assistance technique offerte, ont suscité une demande sans précédent de services du CCI au cours des dernières années, tant de la part des donateurs que de celle des bénéficiaires, et cette tendance devrait se poursuivre. L'une des raisons de l'accroissement de la demande de services du CCI est l'adoption du programme de Doha pour le développement. Le système commercial multilatéral ne serait pas viable si le monde des affaires des pays en développement et des pays en transition ne participait pas au même titre que dans les pays développés. La sixième réunion ministérielle de l'OMC, qui doit se tenir à Hong Kong en décembre 2005, devrait mettre davantage l'accent sur la nécessité de renforcer l'assistance technique du CCI. Ces dernières années, l'accroissement de la demande de services du CCI a pu être absorbé grâce à plusieurs initiatives, dont le recentrage des activités, une large utilisation de la technologie de l'information et de la communication, l'augmentation de la recherche appliquée au Siège et la rationalisation des procédures, ainsi que le soutien soutenu des organisations de tutelle. L'appui à l'assistance technique au niveau des pays est assuré au moyen de ressources extrabudgétaires, accompagnées en tant que contrepartie de ressources ordinaires au titre de la recherche technique et de l'élaboration d'outils, de matériel pédagogique et de publications.
- 13.5 Les ressources demandées pour l'exercice biennal 2006-2007 présentent une réduction de 0,8 % en termes réels. La diminution nette de 211 800 dollars (part de l'ONU) s'explique par : a) une augmentation de 103 900 dollars représentant l'effet-report de quatre postes d'administrateur (2 P-4, 1 P-3 et 1 P-2) et de trois postes d'agent des services généraux (autres classes) approuvés pour l'exercice biennal 2004-2005; b) une augmentation de 244 400 dollars

devant financer deux postes d'administrateur supplémentaires (1 P-4 et 1 P-3) pour renforcer les activités de base du CCI (évaluation des besoins, activités connexes de conception de programmes et élaboration d'outils) dont la demande a déjà augmenté sensiblement et devrait encore augmenter comme suite à la Conférence des ministres du commerce qui doit se tenir à Hong Kong; compensées par c) une réduction de 560 100 dollars équivalant au crédit non renouvelable destiné à renforcer le système de gestion de la sécurité adopté par l'Assemblée générale à la section XI de sa résolution 59/276.

- 13.6 Les postes supplémentaires demandés devraient permettre au CCI, d'une part de satisfaire à la demande de pays en développement et de pays en transition concernant des avis consultatifs détaillés et constants en matière de conception de stratégies ainsi qu'une assistance aux fins du renforcement des institutions et de l'élaboration de politiques en matière de gestion des stratégies et, d'autre part, de renforcer sa capacité d'élaborer et d'entretenir une connaissance approfondie des problèmes que pose le développement des échanges, en particulier aux pays en transition, et d'animer des activités d'évaluation des besoins et de conception de programmes, tout en faisant face comme il convient à la demande croissante de nouvelles formules de coopération technique, adaptées aux besoins particuliers de ces pays.
- 13.7 Les ressources nécessaires au CCI, aux taux de 2004-2005, sont estimées à 65 540 400 francs suisses pour l'exercice biennal 2006-2007. Le CCI devrait pouvoir disposer au cours de cet exercice d'un montant de 470 000 francs suisses, représentant des recettes provenant de sources diverses. Ainsi, le montant estimatif de la contribution de chaque organisation est de 32 535 200 francs suisses (au taux de 2004-2005) pour l'exercice biennal 2006-2007. Le tableau ci-après présente l'équivalent de ces montants en dollars des États-Unis pour l'exercice biennal 2006-2007.

Prévisions de dépenses (part de l'ONU)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

	2002-2003 Dépenses	2004-2005 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2006-2007 Dépenses prévues
			Montant	Pourcentage			
Dons et contributions	20 560,2	26 136,3	(211,8)	(0,8)	25 924,5	77,4	26 001,9
Total	20 560,2	26 136,3	(211,8)	(0,8)	25 924,5	77,4	26 001,9

- 13.8 L'Assemblée générale pourrait prendre note du montant prévu des ressources. Le projet de budget-programme détaillé du CCI pour l'exercice biennal 2006-2007 sera présenté à l'Assemblée générale et au Conseil général de l'OMC au cours du dernier trimestre de 2005.